

« NON AU PROJET DE LOI 124 »

Projet de loi n° 124
Loi sur les services de garde éducatifs à
l'enfance

A/S Denise Lamontagne, avocate
Secrétaire de la Commission des affaires sociales, Assemblée Nationale
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3^{ème} étage
Québec (Québec)
G1A 1A3



C.R.E.
Les Contes de fée Inc.

Centre de la petite enfance les Contes de Fée inc.
Gestionnaires
70, rue des Pinsons
St-Basile-Le-Grand (Québec)
J3N 1L1
(450) 461-1245

novembre 2005

Présentation du CPE les Contes de fée inc.

Ouverture, en 1982, de la garderie privée « les contes de fée » à même une résidence familiale à Saint-Basile-le-Grand.

En 2002, cette garderie se transforme en Centre de la petite enfance afin que le personnel puisse bénéficier de l'échelle salariale proposée par le ministère de la famille et de l'enfance.

Le CPE les contes de fée accueille 188 enfants repartis tel quel :

- 60 enfants en milieu collectif (installation) dont 4 places référées par le CLSC.
- 128 places sont occupées en milieu familial réparties en 23 responsables de service de gardes en milieu familial.
- Le CPE les contes de fée inc. dessert principalement des résidents de la ville de Saint-Basile-Le-Grand.

Le CPE les contes de fée inc. s'engage à :

- ✦ offrir des services de qualité aux enfants ayant pour but d'assurer leur santé, leur sécurité, leur développement et leur bien-être;
- ✦ maintenir un environnement physique et humain qui répond aux besoins particuliers des enfants;
- ✦ susciter l'implication des parents dans le milieu de vie de son enfant afin de maintenir un lien entre le personnel éducateur et les parents. Cette collaboration contribue au développement harmonieux de l'enfant et permet d'établir une bonne relation de confiance;
- ✦ Maintenir des services de garde en milieu familial.

Ce mémoire vise à signifier que nous sommes CONTRE le projet de loi 124 déposé en octobre par la ministre Carole Thériault.

Notre position de rejeter ce projet de loi en entier s'explique par le nombre important d'impacts négatifs sociaux. De plus, l'intention d'adopter cette loi avec rapidité est pour nous une preuve de non reconnaissance des gens qui ont bâti un réseau qui a fait ses preuves et qui, en plus, fait l'envie dans plusieurs pays du monde.

Famille

Non aux horaires atypiques

On parle de responsabilités parentales et professionnelles mais justement où est la responsabilité des parents lorsqu'on a la possibilité de laisser son enfant pendant 48 heures consécutives???

Non au gardiennage

Les parents n'ont-ils pas davantage besoin de la collaboration des employeurs plutôt que de l'opportunité de stationner leurs enfants?

Qualité

On introduit, dans le projet de loi, la notion de (éducatif) mais en modifiant le principe d'un programme éducatif à celui « d'une démarche éducative. Il n'est donc plus question d'éducation dans les services de garde mais d'activités éducatives. C'est là un changement fondamental dans la mission des services de garde.

\$\$\$

Non au bureau coordonnateur

Non au soutien pédagogique et technique sur demande

On parle d'économie d'argent pour la société? Que fait-on des enfants à besoins particuliers dont le problème n'est pas déposé à temps?

Dans notre seule région, le CLSC La Vallée des Patriotes, une moyenne de 96.33 références annuelles ont été recensées entre 2002 et 2005. Sans toutes ces interventions, ces difficultés légères pourraient s'aggraver.

Est-ce une économie que de retrouver ces enfants au bras de la DPJ, des centres Jeunesse pour des problèmes de décrochage, de dépression et de délinquance...?

En plus, que feront les responsables en milieu familial et les éducatrices en installation lorsqu'elles auront un besoin urgent et immédiat de soutien? Devront-elles prendre un numéro pour recevoir de l'aide??? Et combien de temps devront-elles attendre pour recevoir cet aide??? Si elles ne demande pas d'aide parce qu'elles ont peur qu'on ne renouvelle pas leur permis, les enfants n'en subiront-ils pas les conséquences???

RECOMMANDATIONS

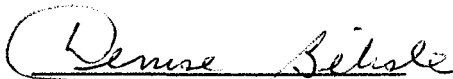
Considérant que le réseau, aujourd'hui devenu des centres de la petite enfance, a pris plus de 30 ans à se construire tel qu'il est,

Nous recommandons que les FEMMES concernées soient impliquées dans la démarche de modifications de la loi avant que vous démanteliez un tel réseau qui a fait ses preuves.

Considérant que seulement 2% de l'ensemble du réseau avait des problèmes majeurs de gestion,

Nous recommandons de soutenir ou même punir les fautifs plutôt que de démanteler le réseau.


NOUS RECOMMANDONS QUE LE PROJET DE LOI 124 NE SOIT PAS ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.



Denise Bélisle,
Directrice générale



Nathalie Lavoie,
Responsable du soutien pédagogique



Chantal Tétreault,
Directrice de l'installation